

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Mercredi 20 novembre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

19/130/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DES
SPORTS - Mise à disposition à titre gratuit d'équipements sportifs pour
l'organisation de manifestations caritatives.

19-34682-DS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la mise à disposition à titre gratuit du gymnase Bois Luzy dans le 12^{ème} arrondissement dans le cadre de l'organisation du Téléthon 2019.

Par délibérations n°10/1166/SOSP du 6 décembre 2010 et n°19/0912/ECSS du 16 septembre 2019, le Conseil Municipal a adopté les règlements intérieurs et tarifs des équipements sportifs municipaux, ainsi que le principe de mise à disposition à titre gratuit d'équipements sportifs pour les manifestations à caractère caritatif.

Dans ce cadre, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les mises à dispositions à titre gratuit d'équipements sportifs pour les associations et organismes figurant à l'article 1 du présent rapport. Ces mises à disposition sont constitutives d'un avantage en nature accordé à leurs bénéficiaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°10/1166/SOSP DU 6 DECEMBRE 2010
VU LA DELIBERATION N°19/0912/ECSS DU 16 SEPTEMBRE 2019
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la mise à disposition de l'équipement sportif ci-dessous à titre gratuit pour notre Mairie de secteur :

Association / organisme	Nature de la mise à disposition à titre gratuit	Montant de l'avantage en nature accordé en Euros
Mairie 11 ^{ème} et 12 ^{ème} arrondissements boulevard Bouyala d'Arnaud – 13012 Marseille	Manifestation : Téléthon Date : dimanche 8 décembre 2019 de 8h00 à 22h00 Mise à disposition : gymnase Bois-Luzy	150 Euros

ARTICLE 2 Est approuvé l'avantage en nature accordé à notre Mairie de secteur

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 20 novembre 2019